



Thinking Africa

NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

GOLFE DE GUINÉE : LIMITES POLITIQUE ET ENJEUX GÉOPOLITIQUES ?

par Alcène Tsassa

RÉSUMÉ

Cette note passe en revue le débat définitionnel qui tourne autour des limites du golfe de Guinée. Car jusqu'à ce jour, il n'existe aucune unanimité sur les limites géographique de cet espace régional. La question divise beaucoup des chercheurs, notamment africains qui travaillent sur ce champ d'étude. La note est divisée en deux grandes parties : la première cherche à comprendre les fondements du débat autour des limites géographiques de cette région. Il s'agit des fondements qui intègrent la géographie et l'histoire de la zone. La deuxième analyse le contenu du débat en montrant les points de vues divergents des chercheurs sur la question des limites du golfe de Guinée. L'auteur essaie alors de façon synthétique de repartir, les chercheurs selon leur approche définitionnelle. En conclusion, l'auteur montre que toutes les définitions qui sont avancées par les chercheurs pour délimiter le golfe de Guinée, se résument dans trois sens : géographique, géopolitique et institutionnelle. Et au regard de la complexité historique, géographique et politique de la région, il formule des recommandations pour toute étude visant à aborder le golfe de Guinée comme cadre d'analyse.

PROBLÉMATIQUE

Cet article soulève une problématique qui tourne autour de trois questions :

- Qu'est-ce qu'on entend par golfe de Guinée ?
- Où le localiser ?
- Quels sont les pays qui le composent ?

CONTEXTE

Cette note s'inscrit dans un contexte où cette région fait l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale, en raison non seulement des convoitises qu'elle suscite, mais aussi par les menaces qu'elle représente. Ce qui en fait un enjeu géopolitique. C'est la raison pour laquelle, une réflexion sur les limites de cette région contribuerait à mieux comprendre les enjeux qui gravitent autour de cette région.

IDÉES MAJEURES

– Le golfe de Guinée est un espace complexe selon qu'on l'aborde d'un point de vue historique, culturel, institutionnel, géographique ou géopolitique.

– Le chercheur qui aborde cet espace comme champ d'étude, devrait au tout début de sa démarche, souligner qu'il existe plusieurs définitions au sujet du golfe de Guinée

– Et donc choisir son angle d'analyse et justifier son choix.

– Il serait risquer et donc arbitraire, de retenir sur toutes les définitions qui existent au sujet du golfe de Guinée, une qui soit vraies; en raison des contenus divers et variés de cet espace.

MOTS-CLÉS

Golfe de Guinée, côte ouest africaine, océan atlantique, CEDEAO, CEEAC.

INTRODUCTION

Depuis le début des années 2000, la région du golfe de Guinée fait l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale¹, tant par les convoitises qu'elle suscite avec ses nombreuses ressources naturelles (pétrole, ressources halieutiques, minéraux, forêt, etc.) que par les menaces (piraterie maritime, trafic de drogue, terrorisme, etc.) qu'elle représente. L'actualité de cet espace a poussé beaucoup des chercheurs en sciences sociales qui travaillent sur des questions géopolitiques, géostratégiques ou économiques, à écrire sur les dynamiques en cours dans cette région. Cependant, écrire sur le golfe de Guinée ou en parler, ne se limite pas aux enjeux géopolitiques ou géostratégiques. Cela revient aussi à s'intéresser à ses limites géographiques, étant entendu que la littérature consacrée à ce sujet semble partagée. En fait, on est plus souvent conscient des enjeux de cette région qu'à sa représentation géographique. Ne serait-t-il pas alors intéressant de chercher à comprendre les contours géographiques de cette région, afin de mieux saisir les enjeux qui tournent autour d'elle ?

1-COMPLEXITÉ GÉOGRAPHIQUE ET HISTORICITÉ DU TEMPS LONG

Lorsqu'on aborde une recherche portant sur le golfe de Guinée, préciser les limites géographiques de cette région relève parfois d'une gageure intellectuelle, tant la délimitation varie selon les auteurs. On est parfois tenté de dire qu'il y a probablement autant de définitions qu'il y a d'interlocuteurs. Et la plupart des définitions qui sont formulées, émanent aussi bien des organisations internationales que des chercheurs, notamment africains. Le plus souvent, les acteurs (les États, les entreprises, les ONG) se situent entre les deux pour trouver leur délimitation du golfe de Guinée, afin de déterminer l'espace de leurs actions.

Les opinions divergent au sujet de la ligne de démarcation du golfe de Guinée. Ce qui a amené Georges Damien Côme Awoumou à noter que, «*le golfe de Guinée est une sous-région dont les contours réels et définitifs sont difficiles à saisir*»². Jean-Pierre Meloupou et Moïse Tamekeu Ngoutsop quant à eux

1. Terme imprécis en relations internationales. Pour certains, il s'agit d'un euphémisme pour désigner les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Alors que pour d'autres, cela concerne l'ensemble des pays de la planète. Pour d'autres encore, cela se résumerait au G20.

2. Côme Damien Georges Awoumou, «Le golfe de Guinée face aux convoitises», in *Enjeux*, n° 22, janvier-mars 2005, pp.15-20.

considèrent le golfe de Guinée comme «*un espace en définition*»³.

Pour comprendre le sens du débat qui tourne autour des limites du golfe de Guinée, il faut se saisir non seulement des deux données géographiques importantes (à savoir le golfe et l'océan Atlantique), mais aussi de la dimension historique du nom «Guinée».

Dans la définition classique, un golfe correspond à une partie de la mer qui avance vers les terres, autrement dit un rentrant de grande dimension dans le tracé de la côte⁴. Pour appréhender cette réalité géographique, il faut l'appliquer à l'océan Atlantique. Celui-ci est après le Pacifique, le deuxième plus grand océan du monde. Il couvre une superficie d'environ 106 millions de km², tout en s'ouvrant sur les deux zones polaires (nord et sud), distantes de 6 200 km⁵. L'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), dans son découpage sur les zones de capture de pêche, y distingue l'Atlantique Nord-Est européen, l'Atlantique Nord-Ouest des rivages nord-américains, l'Atlantique Sud-Ouest de l'Amérique du Sud et l'Atlantique Sud-Est. Celui-ci concerne principalement la bordure occidentale du continent africain qui va du détroit de Gibraltar au Cap de Bonne espérance⁶. Il s'agit de la côte ouest africaine regroupant vingt-trois pays que sont : le Maroc, la Mauritanie, les îles du Cap-Vert, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Principe, le Gabon, le Congo, la République démocratique du Congo, l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud.

À propos de la dimension historique du nom «Guinée», étymologiquement ce nom est compris dans deux sens : berbère et africain. Du point de vue berbère, il renvoie à deux significations : «pays des noirs» et «brousse». Dans le premier sens, le nom «Guinée» résulte de la transformation des vocables «Ginyia, Gineua, Akal-n-Iguinawen» et «Aguinaw» qui signifient littéralement «pays des noirs». Il s'agit, en fait, des vocables utilisés par des marchands de l'Afrique du Nord qui étaient en contact, dès le VI^e siècle, avec les explorateurs portugais et hollandais pour désigner

les royaumes situés au niveau du désert du Sahara⁷. Les royaumes les plus connus et les plus importants furent ceux du Ghana, du Mali et du Songhai. Le fait que ces royaumes soient constitués de populations noires, aurait justifié ce nom «Guinée» (pays des noirs). Dans le second sens berbère, le nom «Guinée» qui dérive du mot «agane», signifie «brousse»⁸. C'est une appellation péjorative qui renvoie à la marginalisation de la partie subsaharienne de l'Afrique qui, selon les populations de la partie nord, accusait un retard. Comparativement à elle qui était déjà en contact avec le monde du pourtour méditerranéen.

Le savoir historique sur le golfe de Guinée étant souvent tributaire des nombreuses hypothèses de travail⁹, ces étymologies berbères sont réfutées par des historiens africains subsahariens, notamment Christophe Wandji, qui présente une autre version du nom «Guinée».

L'historien situe l'origine du nom «Guinée» dans un contexte historique assez particulier qui a lieu entre le XIII^e et le XVII^e siècles (1214-1600). Il souligne qu'au cours de cette période, le nom «Guinée» qui avait subi plusieurs transformations au cours des siècles précédents, est né du vocable «Malaguelle» pour désigner le poivre, ressource importante à cette époque dans la partie subsaharienne du continent. D'autres ressources s'y trouvaient, notamment l'or et l'ivoire dans la boucle du Niger et la région de la Gold Coast (les actuels Ghana et Côte d'Ivoire); ce qui expliquait l'importance économique des royaumes de cette région. Christophe Wandji va plus loin, et note que l'appellation «Guinée» renvoie à l'image de l'Afrique atlantique issue de la vision portugaise, avec ses multiples appellations et découpages en relation avec les conditions de navigation et les ressources naturelles qu'ils trouvaient¹⁰ sur ce littoral¹¹.

Cette étymologie africaine du nom «Guinée», avait déjà été évoquée par certains chercheurs du XIX^e siècle, notamment J. Mac Carthy, dans son «Nouveau dictionnaire géographique universel», où il note que «*Malaguelle*» signifie *territoire de la guinée méridionale (Afrique), qui s'étend le long de la mer*.

3. Jean-Pierre Meloupou et Moïse Tamekeu Ngoutsop, «Piraterie et mécanismes psychosociologiques de défense dans le golfe de Guinée», article accessible dans <http://sociologies.revues.org/4155>

4. Denis Brand et Maurice Durousset, *Dictionnaire thématique histoire géographie*, Paris, Dalloz, 2005, p. 317.

5. J.R.V. Prescott, *The Maritime Political Boundaries of the world*, Londres, Methuen, 1985, p. 311.

6. Côme Damien Georges Awoumou, *op. cit.*, pp. 15-20.

7. Jean Sellier, *Atlas des peuples d'Afrique*, La Découverte, Paris, 4^e édition, 2011, p. 90.

8. *Ibidem*

9. Pierre Kipré «Sur la périodisation de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest : le golfe de Guinée», in *Afrique et Histoire*, 2004, pp.85-96.

10. Les Portugais

11. Christophe Wandji, *La côte ouest-africaine du Sénégal à la Côte-d'Ivoire. Géographie, sociétés, histoire, 1500-1800*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 18.

*On en tire de l'or et de l'ivoire*¹². Pour réfuter la thèse de l'étymologie berbère du nom «Guinée», les historiens de l'Afrique subsaharienne soulignent que les peuples de l'Afrique du nord étaient depuis, très longtemps déjà, en contact avec ceux des royaumes enclavés et côtiers de l'Afrique subsaharienne, à l'instar des visites, au niveau de la partie côtière, des Carthaginois au V^e siècle avant notre ère. Puis, d'autres peuples ont suivi: les Génois dès la fin du XIII^e siècle, les Dieppois entre 1364 et 1365 et enfin les Portugais qui atteignirent l'embouchure du Congo en 1484¹³. C'est donc à partir du XV^e siècle avec les Européens que le nom «Guinée» est utilisé pour désigner non plus les richesses, ni les peuples, mais toute la région côtière de l'Afrique, baignée par l'océan Atlantique entre le Cap Vert¹⁴ et Moçademes en Angola¹⁵. L'importance de cette partie reposait aussi sur une autre dynamique. En effet, elle servait désormais aux Européens de porte d'entrée dans la région centrale du continent. Ainsi, le nom «Guinée» est alors utilisé pour désigner à la fois une direction et un espace.

Cela dit, c'est suivant le tracé maritime du Cap Vert, voire à partir de la Mauritanie jusqu'en Angola, et des richesses (or, ivoire, poivre...) dont regorgeaient les cités, agglomérations, empires et royaumes de cette région¹⁶, que l'appellation «golfe de Guinée» fut utilisée pour la première fois au XVII^e siècle par les missionnaires français. Cette appellation s'est ensuite répandue en raison du rayonnement de la langue française durant ce siècle. Mais à partir du XVIII^e siècle, le nom «Guinea» fit son apparition dans la langue anglaise, ce qui dans l'ensemble donna la traduction française du golfe de Guinée par «gulf of Guinea». Car, la traduction anglaise du golfe de Guinée, n'est que le résultat d'une pièce de monnaie frappée en Angleterre en 1762 avec de l'or en provenance de la Côte de l'or (Gold Coast), l'actuel Ghana¹⁷.

12. J. Mac Carthy, *Nouveau dictionnaire géographique universel*, Librairie nationale et étrangère, Paris, 1824, p. 96.

13. Michel Mourre, *Dictionnaire d'histoire universelle*, Paris, Bordas, 1981, p. 704.

14. Que certains font remonter à la Mauritanie

15. Michel Mourre, *op. cit.*, p. 704.

16. À noter que ces Royaumes, cités-Etats ou Empires, s'étiraient jusque dans l'hinterland ou n'étaient que le prolongement de ceux de l'hinterland. Il s'agit notamment des Empires du Ghana, du Mali et du Songhai. Des Royaumes Kongo, du Bénin dans le Soudan central et Bas-Niger. Des Cités-Etats Yorubas ou encore des Cités Haoussa.

17. Marie-Sylvie Lembe, «Le golfe de Guinée et la géostratégie africaine post-bipolaire des Etats-Unis (1993-2008)», Thèse de Doctorat soutenue à l'Université Jean Moulin de Lyon III, 2015, p. 71.

Entre les données géographiques et la dimension historique, où localiser le golfe de Guinée? Répondre à cette interrogation soulève de débat et des approches.

2-Débat et approches

La question du débat portant sur les limites du golfe de Guinée, résulte de l'interprétation que chacun se fait, aussi bien de l'allure de la courbe de l'océan Atlantique au niveau de la côte ouest africaine, de la perception historique du nom Guinée que des dynamiques politiques, institutionnelles et économiques en œuvre dans cette partie du continent. De toutes ces interprétations, il ressort une délimitation soit large soit restreint du golfe de Guinée. Toutefois, nous retiendrons trois volets : géographique, géopolitique et institutionnel.

LE VOLET GÉOGRAPHIQUE

C'est à partir de ce que les Européens définissaient au XV^e siècle par «Guinée», c'est-à-dire la région côtière de l'Afrique baignée par l'océan Atlantique qui va de la Mauritanie à l'Angola et de la perception de l'allure de la courbe au niveau de cet océan, que pour certains, l'étendue allant de la Mauritanie à l'Angola, suffirait à justifier les limites du golfe de Guinée. Une approche qui est défendue par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), pour qui «*le golfe de Guinée est composé de nombreux bassins sédimentaires qui longent la côte ouest africaine, de la Mauritanie à l'Angola*»¹⁸. Cet ensemble engloberait la Mauritanie, les îles du Cap-Vert, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry, la Sierra Léone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Principe, le Gabon, le Congo, la République démocratique du Congo et l'Angola. Cette circonscription n'est pas la même que celle avancée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui, dans le projet de Grand Ecosystème Marin du courant de Guinée (GCLME), fait débuter l'entrant du golfe à partir de la Guinée-Bissau pour le prolonger jusqu'en Angola¹⁹. Ce qui donnerait un itinéraire maritime continu de seize pays : la Guinée-Bissau, la Guinée- Conakry, la Sierre Léone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée Équatoriale, Sao

18. Voir dans <http://www.auf.org/appels-offre/1386-confrence-gosciences-golfe-guine-appel-candi/>

19. Etoga Galax Yves Landry, *La gouvernance de la biodiversité marine et côtière dans le golfe de Guinée*. Division des Affaires maritimes et du droit de la mer. New York, Nations unies, Bureau des Affaires juridiques, 2009, p. 8.

tomé et Principe, le Gabon, le Congo, la République démocratique du Congo et l'Angola.

Nous assistons à ce niveau, à une divergence de point de vue entre l'AUF et l'IUCN à propos des contours du golfe de Guinée. Pour la première, le golfe de Guinée partirait de la Mauritanie à l'Angola. Pour la seconde, il part de la Guinée-Bissau à l'Angola. Mais, le débat au niveau géographique est encore plus riche entre chercheurs africains qui travaillent sur le golfe de Guinée. C'est le cas de Jonathan Ndoutoume Ngome et Côme Damien Georges Awoumou.

Pour le premier, spécialiste des questions géopolitiques à l'Université Omar Bongo (UOB) de Libreville au Gabon, «le golfe de Guinée est limité au nord par le bassin de Sierra Léone et au Sud par la dorsale de valvis, la plaine abyssale de Namibie»²⁰. De façon représentative cela équivaut à quinze pays de la côte ouest de l'Afrique : la Sierra Léone, le Libéria, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Principe, le Gabon, le Congo, la République démocratique du Congo, l'Angola et la Namibie. Vue de l'extérieur du continent africain, cette description est dans une moindre mesure partagée par deux chercheurs allemands : Matthias Basedau et Annegret Mähler de la German Institute of Global and Area Studies (GIGA) qui affirment que «*The wider gulf of Guinea-according to our understanding-comprises altogether 14 countries : Angola, the Democratic Republic of Congo, Congo-Brazzaville, Gabon, Equatorial Guinea, Sao Tome and Principe, Cameroon, Nigeria, Benin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia and Sierra-Leone*»²¹.

À la différence du chercheur gabonais qui prolonge la région jusqu'aux côtes namibiennes, les deux politologues allemands, limitent cette étendue à l'Angola. Alors que Côme Damien Georges Awoumou, chercheur à la Fondation Paul Ango Ela (FPAE) de géopolitique en Afrique centrale de Yaoundé au Cameroun, estime que «le golfe de Guinée partirait du Cap des Palmes à l'Angola»²². Ainsi, il s'agirait du Libéria, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Bénin, du Nigeria, du Cameroun, de la Guinée Équatoriale, de Sao Tome et Principe, du Gabon, du Congo, de la

République démocratique du Congo et de l'Angola. Au total 13 pays de la côte occidentale africaine.

Cependant, une vision plus restrictive délimite le golfe de Guinée comme une zone allant de la Côte d'Ivoire au Cap Lopez au Gabon²³. Mais celle-ci est relativement peu prise en compte par les chercheurs.

Grosso modo, géographiquement, le golfe de Guinée est perçu dans un sens large et non restrictif comme l'étendue partant de la Côte d'Ivoire au Cap Lopez au Gabon. À toutes ces définitions géographiques du golfe de Guinée, viennent s'ajouter aussi des considérations d'ordre géopolitiques, ce qui en modifie les contours.

LE VOLET GÉOPOLITIQUE

La définition géopolitique du golfe de Guinée est relative aux réalités économiques et politiques qui ont cours au niveau de la bande côtière qui va de la Côte d'Ivoire à l'Angola. En effet, cette zone qui est très riche en ressources naturelles, est souvent en proie à l'insécurité (piraterie maritime, terrorisme et instabilité politique) et au trafic de tout genre (cigarettes, drogue, armes...)²⁴. C'est donc un espace à la fois convoité et à risque.

Au regard de ces réalités économiques et politiques, certains chercheurs comme le politologue Joseph-Vincent Ntuda Ebodé de l'Université de Yaoundé II Soa du Cameroun, considèrent l'étendue allant des côtes ivoiriennes jusqu'à celles de l'Angola, comme une zone d'enjeux géopolitiques et estiment que le golfe de Guinée s'étend de la Côte d'Ivoire à l'Angola²⁵. Il correspond à un espace maritime de 5 682 km de côtes qui couvrent plus de la moitié des pays africains bordés par l'Atlantique. Soit 12 sur les 23. Il s'agit principalement de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Bénin, du Nigeria, du Cameroun, du Gabon, de la Guinée Équatoriale, de Sao Tomé et Principe, du Congo, de la République démocratique du

23. Alexis Riols, «Piraterie et brigandage dans le golfe de Guinée», article accessible dans http://www.Cesm.air.defense.gouv.fr/IMG/pdf/CESM_G

24. Pour un aperçu sur les ressources naturelles du golfe de Guinée et l'état de l'insécurité qui s'y développe, lire Alphonse Zozime Tamekamta, «Le golfe de Guinée : inflation criminelle et stratégies institutionnelles», note de recherche (NDR), n° 20, Thinking Africa (Abidjan), 29 juin 2015, consultable sur <http://www.thinkingafrica.org/V2/golfe-de-guinee-inflation-criminelle-et-strategies-institutionnelles/>

25. Dans une émission les «Cartes du Monde» du 22 août 2011, avec pour thème *la piraterie en Afrique*, à la radio Africa n° 1, Joseph-Vincent Ntuda Ebodé note que le golfe de Guinée va de la Côte d'Ivoire à l'Angola. Ceci est accessible dans <http://www.africa1.com/spip.php?article13749>

20. Jonathan Ndoutoume Ngome, «Les aspects géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation pétrolière dans les pays du golfe de Guinée», Thèse de Doctorat soutenue à l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN), 2007, p. 11.

21. Matthias Basedau and Annegret Mähler, «New oil finds in the Region: New Risks for the Region?», in *Fuelling the world failing the Region? Oil Governance and Development in Africa's Gulf of Guinea*, Abuja, Friedrich Ebert Stiftung, August 2011, pp.73-100.

22. Côme Damien Georges Awoumou, *op. cit.*, pp.15-20.

Congo et de l'Angola. 7 des 12 capitales politiques de ces pays, ont une ouverture sur la mer : Accra (Ghana), Lomé (Togo), Porto Novo (Bénin), Libreville (Gabon), Malabo (Guinée Équatoriale), Luanda (Angola) et Sao Tomé (Sao Tomé et Principe). Cette aire dispose par ailleurs de 12 villes portuaires importantes : Abidjan (Côte d'Ivoire), Accra (Ghana), Lomé (Togo), Cotonou (Bénin), Lagos (Nigeria), Warri (Nigeria), Port Harcourt (Nigeria), Douala (Cameroun), Port-Gentil (Gabon), Pointe-Noire (Congo), Matadi (République démocratique du Congo) et Luanda (Angola). Ces villes portuaires représentent des carrefours commerciaux importants ; malheureusement aussi, de lieux propices au brigandage, à la piraterie et au trafic de stupéfiants²⁶.

Dans cet espace géopolitique du golfe de Guinée, on trouve deux particularités importantes avec la République démocratique du Congo comme le plus grand État en Afrique subsaharienne, 2 345 409 km² et le Nigeria comme le pays le plus peuplé du continent africain, soit plus de 177 millions d'habitants.

Les autres éléments essentiels dans cet espace géopolitique, sont la monnaie et l'histoire.

Si le Ghana, le Nigeria, Sao Tomé et Principe, la République démocratique du Congo et l'Angola, ont leur propre monnaie, respectivement le *cedi*, la *naira*, le *dobra*, le *franc congolais* et le *kwanza*, les sept autres pays font partie de la zone franc et utilisent une monnaie commune, le franc CFA²⁷.

Quant à l'histoire, ces pays ont connu des parcours historiques différents concernant la colonisation. En effet, la Côte d'Ivoire, le Togo²⁸, le Bénin, le Gabon et le Congo sont des anciennes colonies françaises. Le

26. Stephan Dugast, «Opération Corymbe, permanence au large de l'Afrique», in *Cols Bleus*, le magazine de la marine nationale, n° 2992 du 12 mai 2012, p. 12.

27. Les pays de la zone franc sont reparties en deux espaces : l'espace Union Économique et Monétaire ouest-africaine (UEMOA), comprenant le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo et l'espace Communauté Économique et Monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) regroupant le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République centrafricaine (RCA) et le Tchad. À ces deux espaces s'ajoute l'Union des Comores qui fait aussi partie de la zone franc. Il faut par ailleurs noter que le sigle CFA a connu plusieurs variantes. En effet, le franc CFA naît le 26 décembre 1945 et signifiait franc des colonies françaises d'Afrique. En 1958, il devient le franc de la communauté française d'Afrique. Après les indépendances en 1960, il est transformé en franc de la communauté financière en Afrique de l'ouest pour le compte de l'UEMOA et le franc de la coopération financière en Afrique centrale pour ce qui est de la zone CEMAC.

28. Ancien protectorat allemand placé sous mandat français en 1919

Ghana et le Nigeria, quant à eux, sont des anciennes colonies du Royaume-Uni. L'Angola et Sao Tomé et Principe sont des anciennes colonies Portugaises. Tandis que la Guinée Équatoriale et la République démocratique du Congo sont quant à elle, respectivement des anciennes colonies espagnoles et belges. Quant au Cameroun, après avoir été une colonie allemande, il fut sous mandat franco-britannique (1919) puis sous tutelle franco-britannique (1945).

De manière générale, l'histoire coloniale explique les différences culturelles observées dans le golfe de Guinée où convergent les Afriques anglo-saxonne et latine (hispanophone, francophone et lusophone). On trouve par ailleurs dans cette zone, les religions chrétienne et musulmane.²⁹ À ces deux religions pratiquées dans cet espace, on pourrait ajouter le judaïsme. En fait, il est signalé une importante communauté des Juifs noirs d'Afrique au Nigeria, soit 1 million d'habitants, presque tous en pays Ibo, dans le Sud-est du Nigeria où l'on compte plus de 80 synagogues³⁰. Dans le golfe de Guinée, on parle outre les langues locales qui sont très nombreuses, les langues officielles ou administratives que sont le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais.

Quelques données de l'espace géopolitique de la région du golfe de Guinée

Pays	Superficie	Littoral en Km	Population	Capitale politique avec façade maritime	Langues officielles ou administratives
Côte d'Ivoire	322 462,000 km ²	515	23 200 000	-	Français
Ghana	238,540 km ²	539	25 000 000	Accra	Anglais
Togo	56,785 km ²	56	7 000 000	Lomé	Français
Bénin	112,622 km ²	121	10 000 000	Porto-Novo	Français
Nigeria	923,768 km ²	853	177 156 000	-	Anglais
Cameroun	475,442 km ²	402	21 000 000	-	Français Anglais
Guinée Équatoriale	28,050 km ²	296	700 000	Malabo	Espagnol
Sao Tomé et Principe	1 000 km ²	209	212 600	Sao Tomé	Portugais
Gabon	267,667 km ²	885	1 500 000	Libreville	Français
Congo	342,000 km ²	169	4 100 000	-	Français
République D. du Congo*	2345.409 km ²	37	77 450 000	-	Français
Angola	1 246,700 km ²	1 600	20 000 000	Luanda	Portugais

* République D. du Congo pour République démocratique du Congo.

29. Côme Damien Georges Awoumou, *op. cit.*, pp.15-20.

30. Propos de Guershon Nduwa, Juif africain, recueillis par rfi lors de l'émission mémoire d'un continent du 6 juillet 2014. Émission écoutée à partir de <http://www.rfi.fr/emission/20140706-afrigue-juifs-noirs-falashas-guershon-nduwa/>. Pour plus d'information sur les Juifs noirs d'Afrique, se diriger vers <http://www.blackjews.net/>

Ce tableau démontre que géopolitiquement, le golfe de Guinée couvre une superficie d'environ 6 500 000 km² avec cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigeria), six pays d'Afrique centrale (Cameroun, Guinée Équatoriale, Gabon, Congo et Sao Tomé et Principe et de la République démocratique du Congo) et un pays d'Afrique australe (Angola). Cet espace abrite une population globale de 370 millions habitants.

À cette représentation géopolitique, s'ajoute une autre, à caractère institutionnel qui, limiterait la région du golfe de Guinée aux huit États membres de la Commission du golfe de Guinée (CGG).

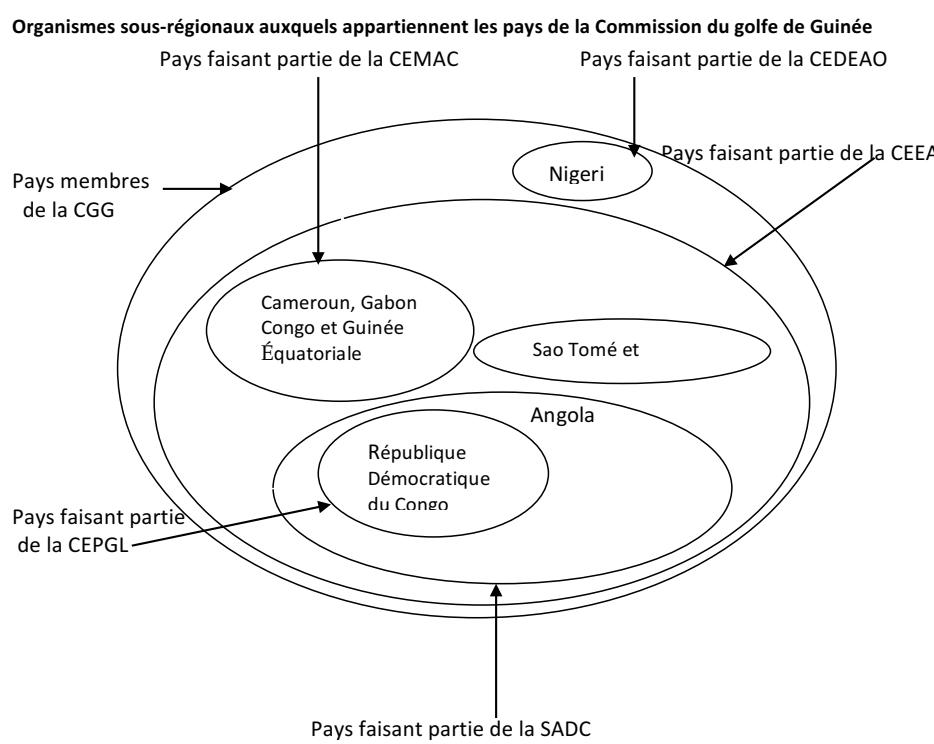
LE VOLET INSTITUTIONNEL

Certains chercheurs considèrent les limites du golfe de Guinée comme l'ensemble de l'étendue qui va du Nigeria à l'Angola. Il s'agit d'un ensemble de huit pays (Nigeria, Cameroun, Guinée Équatoriale, Gabon, Sao Tomé et Principe, Congo, République démocratique du Congo et Angola), qui forment la Commission du Golfe de Guinée (CGG). Parmi les chercheurs qui partagent cette vision institutionnelle des limites du golfe de Guinée, on compte l'historien/politologue camerounais Achille Mbembé et le géopolitologue gabonais Albert Didier Ogoulat. Le premier souligne que «le golfe de guinée dont la version étendue recouvre une longue façade maritime, va du Nigeria jusqu'en Angola». Le second lui, est plus spécifique par rapport à l'aspect politique ou institutionnel des limites du golfe de Guinée. Il note qu'«au plan politique, le golfe de Guinée est circonscrit à l'espace maritime des huit États fondateurs de la Commission du golfe de Guinée».

Dans sa dimension institutionnelle, le golfe de Guinée couvre une superficie de plus de 5 millions de km² avec une population d'environ 300 millions habitants. Tout comme dans ses étendues géopolitiques, il touche trois sous-régions : l'Afrique de l'Ouest (Nigeria), centrale (Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Principe, Congo et la République démocratique du Congo) et australe (Angola). Quatre langues administratives sont parlées dans cette zone : le

français, l'anglais, le portugais et l'espagnol. Avec une exception pour le Cameroun qui pour des raisons historiques, compte deux langues administratives : le français et l'anglais. Aussi, si le français est-il parlé dans quatre (Cameroun, Congo, Gabon et République démocratique du Congo) de ces huit pays, l'anglais reste cependant la langue dominante en raison du poids démographique du Nigeria.

Le golfe de Guinée dans son sens institutionnel et son hinterland (Tchad, République centrafricaine, Niger), bénéficie d'une position stratégique qui le met en contact avec les autres sous-régions. Créant ainsi la connexion entre la Commission du golfe de Guinée (CGG) et les autres organismes sous-régionaux. En effet, le Nigeria en tant que membre de la CGG, fait aussi partie de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'Angola et la République démocratique du Congo sont membres de la Southern African Development Community (SADC) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). La République démocratique du Congo est membre de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale appartiennent à la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Cependant, outre le Nigeria, tous les autres États de la CGG au regard de leur position géographique, sont membres de la Communauté Économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). À ce niveau, le cas angolais mérite d'être clarifié. Le pays est à cheval entre l'Afrique centrale dans sa partie nord avec son appendice le Cabinda et l'Afrique Australe dans le



reste de son étendue. Cette position justifie, le fait que l'Angola agisse politiquement en Afrique centrale, en référence à son implication aux guerres civiles qu'ont connues le Congo et la République démocratique du Congo à la fin des années 1990 et économiquement en tant que membre de la SADC, dans ses échanges avec les pays de l'Afrique australe.

Organismes sous-régionaux auxquels appartiennent les pays de la CGG								
Pays	CEDEAO	CEEAC	CEMAC	CGG	CEPLG	OMAOC	SADC	UEMOA
Nigeria	X			X		X		
Cameroun		X	X	X		X		
Gabon		X	X	X		X		
Guinée É ¹		X	X	X		X		
Sao T. et P ²		X		X		X		
Congo		X	X	X		X		
RDC		X		X	X	X	X	
Angola		X		X		X	X	

1-Guinée É pour Guinée Équatoriale. 2-Sao T. et P pour Sao Tomé et Principe.

Cela dit, si tous les États sont membres de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC), aucun d'eux n'est cependant membre de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Par ailleurs, à y regarder de près, la République démocratique du Congo ainsi que l'Angola, appartiennent respectivement à cinq (CEEAC, CGG, CEPLG, OMAOC et SADC) et quatre (CEEAC, CGG, OMAOC et SADC) organismes sous-régionaux. Cela tient compte des réalités physiques de ces deux vastes États. Avec des frontières en Afrique australe, centrale et orientale pour le cas de la République démocratique du Congo, en Afrique australe et centrale pour ce qui est de l'Angola.

Nous retenons qu'il n'existe pas de consensus entre chercheurs au sujet des limites du golfe de Guinée. Il y a ceux qui ont une vision géographique de la région, c'est-à-dire une approche extensive, qui font débuter l'entrant du golfe entre la Mauritanie et le Libéria, pour le tirer jusqu'en Angola, voire en Namibie ou en Afrique du Sud. Les tenants de cette approche, nous les appelons les «extensionnistes». Parmi eux on trouve Jonathan Ndoutoume Ngome et Côme Damien Georges Awoumou. À côté des «extensionnistes», il y a ceux que nous appelons les «géopolitistes», ceux qui ont une approche géopolitique de la région, qui lui attribue des limites de la Côte d'Ivoire à l'Angola. Au nombre de ceux-ci on peut citer Joseph Vincent Ntuda Ebodé. Puis d'autres

auteures, ont une approche institutionnelle du golfe de Guinée; nous les qualifions d'«institutionnalistes». Dans cette catégorie nous classons Albert-Didier Ogoulat et Achille Mbembé, pour qui le golfe de Guinée couvre l'ensemble des pays membres de la CGG.

Par ailleurs, si au niveau des approches géopolitiques et institutionnelles, leurs défenseurs respectifs³¹

sont unanimes dans leurs perceptions dimensionnelles, les avis sont cependant partagés au niveau des «extensionnistes» où chaque chercheur a sa propre perception de là où commence le golfe de Guinée et de là où il s'arrête.

Les différentes approches dimensionnelles de la région du golfe de Guinée			
Courants	Défenseurs	Approches	Limites
Extensionniste	Jonathan Ndoutoume Ngome	Géographique	De la Sierra Leone à la Namibie
	Côme Damien Awoumou		Du Libéria à l'Angola
Géopolitiste	Joseph Vincent Ntuda Ebodé	Géopolitique	De la Côte d'Ivoire à l'Angola
Institutionnaliste	Albert-Didier Ogoulat Achille Mbembé	Institutionnelle	Du Nigeria à l'Angola

De cette problématique sur les limites du golfe de Guinée, nous pouvons observer que quel que soit les définitions que donnent les organisations internationales ou les chercheurs, le débat reste serré autour de ces trois approches: géographique, géopolitique et institutionnelle. Mais c'est dans l'approche géographique la plus large où les points de vue semblent le plus diverger. Car, il y a cinq points de vue qui se dégagent à ce propos. Le premier définirait le golfe de Guinée de la Mauritanie à l'Angola, le deuxième le ferait débuter de la Guinée Bissau jusqu'aux côtes angolaises, le troisième de la Sierra Léone à la Nami-

31. Bien que Joseph Vincent Ntuda Ebodé soit le seul que nous classons dans la catégorie de l'approche géopolitique

bie, le quatrième de la Sierra Léone à l'Angola et le cinquième du Libéria à l'Angola. En clair, si en aval l'unanimité est relativement de mise; celle qui consiste à boucler l'étendue du golfe de Guinée aux côtes angolaises, excepté l'extension aux larges nambiennoises qu'en donne le géopolitologue gabonais Jonathan Ndoutoume Ngome, le débat se situe plutôt en amont où les chercheurs voire certaines organisations, ne parviennent pas à tomber d'accord sur l'entrant du golfe. En effet, sur les cinq définitions qui présentent le sens géographique large ou extensif du golfe de Guinée, quatre positions portent sur l'entrant du golfe : la Mauritanie, la Guinée-Bissau, la Sierra Léone et le Libéria voire le Sénégal pour certains. Rien ne permet alors de trancher sur la question, car la littérature est assez partagée sur ce point. Évidemment, chacun a sa manière d'observer l'évolution de la courbe de l'océan Atlantique.

Tout compte fait, c'est le chercheur lui-même qui délimite sa zone d'intérêt en fonction des objectifs de ses recherches. Car le cadre spatial d'un sujet est fonction de la spécialité, des préoccupations et des perspectives de la recherche. Et il est clairement constaté que de la Mauritanie à l'Afrique du Sud, chaque chercheur selon ses orientations de recherches, prend une étendue, c'est-à-dire un bloc des pays entre les deux extrêmes et l'étudie suivant sa spécialité (économie, géopolitique, sociologie, etc.). Le but serait en fait d'esquiver une dimension trop extensive qui pourrait être laborieux pour la recherche. Aussi, aucun chercheur n'ose prendre le risque de retenir sur le nombre de définitions qui sont avancées, une qui soit absolue. Le fait est qu'il est difficile d'assigner au golfe de Guinée des limites qui ne soient pas arbitraires.

Cependant, il y a des interrogations qui reviennent assez souvent, faut-il associer à la région du golfe de Guinée les pays comme le Mali et le Niger? Ou la limiter exclusivement aux pays côtiers de la façade atlantique? Les deux ne sont pas systématiquement inexacts. Étant donné que géographiquement, si l'on part de l'étymologie du mot golfe, les pays du golfe de Guinée seraient limités à ceux qui bordent la façade atlantique. Cela dit, les pays comme le Mali, le Niger, la Centrafrique, etc. frontaliers des pays côtiers de la façade atlantique, tendent à être classés comme pays de l'hinterland de la région du golfe de Guinée. Alors qu'historiquement si l'on s'inscrit dans le premier sens berbère du nom «Guinée», les pays du golfe de Guinée renverraient de façon représentative à l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Aussi bien ceux bordant la côte que ceux de l'hinterland.

Au-delà de ces considérations, il est important de souligner que le golfe de Guinée n'est pas synonyme

de golfe de Bénin. Ce dernier encore appelé baie du Bénin, est une partie du golfe de Guinée qui constitue la façade maritime qui s'étend du Ghana au Nigeria. Il s'agit en clair de quatre États ouest africains que sont : le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria.

En clair, le golfe de Guinée a des contenus divers et variés selon qu'on l'aborde du point de vue historique, culturel, institutionnel, politique, géographique ou économique³².

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de cette analyse que le débat autour des limites du golfe de Guinée, résulte plus de la perception de l'allure de la courbe de l'océan au niveau de la côte ouest africaine que de l'historicité du nom «Guinée». Car les chercheurs perçoivent différemment le sens que prend le golfe pour s'incruster dans la terre. Par ailleurs, les dynamiques politiques et économiques en cours dans cette bande côtière, semblent ne plus présenter le golfe de Guinée comme une zone géographique, mais comme une configuration géopolitique conflictogène et criminogène. Cette perception à plusieurs niveaux, est souvent de nature à complexifier le champ d'action des différents acteurs (États, entreprises, ONG) et le travail des chercheurs qui abordent cette région comme champ d'étude pour la première fois.

Cela étant, nous sugerons comme recommandation, que soit souligner au préalable par le chercheur qui entreprend une étude sur le golfe de Guinée, qu'il existe une pluralité des définitions au sujet de cette région. Ensuite, de circonscrire suivant l'étendue de la côte ouest africaine et l'historicité du nom «Guinée», son champ d'étude. Et enfin, de dégager les raisons de la circonscription choisie. Ce n'est que de cette façon que l'ambiguité peut être gomée dans la tête de ceux qui abordent cette région en profane.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

– Achille Mbembé, «A la lisière du monde : Frontières, territorialités et souveraineté en Afrique», in *Le territoire est mort vive les territoires !*, Paris, IRD éditions, 2005, pp.47-77.

– Albert-Didier Ogoulat, «Géostratégie et polémologie dans l'espace atlantique centre-oriental : le cas du golfe de Guinée», article accessible dans http://www.institut-strategie.fr/Strategique_80_Ogoula.htm

32. François Silvère Songue, «Bien comprendre le golfe de Guinée pour mieux le gérer et le sécuriser», article accessible dans <http://www.afriqueprogres.com/index.php/intelligentsia/item/1346-bien-comprendre-le-golfe-de-guinée-pour-mieux-le-gerer-et-le-securiser>

- Alexis Riols, «Piraterie et brigandage dans le golfe de Guinée», article accessible dans http://www.Cesm.air.defense.gouv.fr/IMG/pdf/CESM_G
- Alphonse Zozime Tamekamta, «Le golfe de Guinée: inflation criminelle et stratégies institutionnelles», note de recherche (NDR), n° 20, Thinking Africa (Abidjan), 29 juin 2015, consultable sur <http://www.thinkingafrica.org/V2/golfe-de-guinee-inflation-criminelle-et-strategies-institutionnelles/>
- Chistophe Wondji, La côte ouest-africaine du Sénégal à la Côte-d'Ivoire. Géographie, sociétés, histoire, 1500-1800, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 18.
- Côme Damien Georges Awoumou, «Le golfe de Guinée face aux convoitises», in *Enjeux*, n° 22, janvier-mars 2005, pp.15-20.
- Denis Brand et Maurice Durousset, *Dictionnaire thématique histoire géographie*, Paris, Dalloz, 2005, p. 317.
- Etoga Galax Yves Landry, *La gouvernance de la biodiversité marine et côtière dans le golfe de Guinée*. Division des Affaires maritimes et du droit de la mer. New York, Nations unies, Bureau des Affaires juridiques, 2009, p. 8.
- François Silvère Songue, «Bien comprendre le golfe de Guinée pour mieux le gérer et le sécuriser», article accessible dans <http://www.afriqueprogres.com/index.php/intelligentsia/item/1346-bien-comprendre-le-golfe-de-guinee-pour-mieux-le-gerer-et-le-securiser>
- J. Mac Carthy, *Nouveau dictionnaire géographique universel*, Librairie nationale et étrangère, Paris, 1824, p. 96.
- Jean-Pierre Meloupou et Moïse Tamekeu Ngout-sop, «Piraterie et mécanismes psychosociologiques de défense dans le golfe de Guinée», article accessible dans <http://sociologies.revues.org/4155>
- Jean Sellier, *Atlas des peuples d'Afrique*, La Découverte, Paris, 4^e édition, 2011, p. 90.
- Jonathan Ndoutoume Ngome, «Les aspects géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation pétrolière dans les pays du golfe de Guinée», Thèse de Doctorat soutenue à l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN), 2007, p. 11.
- J.R.V. Prescott, *The Maritime Political Boundaries of the world*, London, Methuen, 1985, p. 311.
- Marie-Sylvie Lembe, «Le golfe de Guinée et la géostratégie africaine post-bipolaire des Etats-Unis (1993-2008)», Thèse de Doctorat soutenue à l'Université Jean Moulin de Lyon III, 2015, p. 71.
- Matthias Basedau and Annegret Mähler, «New oil finds in the Region: New Risks for the Region?», in *Fuelling the world failing the Region? Oil Gover-* *nance and Development in Africa's Gulf of guinea*, Abuja, Friedrich Ebert Stiftung, August 2011, pp. 73-100.
- Michel Mourre, *Dictionnaire d'histoire universelle*, Paris, Bordas, 1981, p. 704.
- Pierre Kipré «Sur la périodisation de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest: le golfe de Guinée», in *Afrique et Histoire*, 2004, pp. 85-96.
- Stephan Dugast, «Opération Corymbe, permanence au large de l'Afrique», in *Cols Bleus*, le magazine de la marine nationale, n° 2992 du 12 mai 2012, p. 12.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Alcème Tsassa est doctorant-chercheur en Sciences politiques (relations internationales) au Centre d'Étude des Crises et des Conflits internationaux de l'université catholique de Louvain/Belgique.

Domaines d'expertise : analyse de politique étrangère, politique étrangère des États-Unis, stratégie et sécurité internationale, géopolitique des conflits internationaux, géopolitique des ressources naturelles

Spécialité : golfe de Guinée, Afrique centrale et Afrique

Contact : alcemetsassa@gmail.com

À PROPOS DE THINKING AFRICA

Crée en janvier 2013 par une équipe de chercheurs et experts africains, Thinking Africa est un institut de recherche et d'enseignement sur la paix. Réseau de jeunes chercheurs, d'universitaires confirmés et d'experts, il offre, aux institutions, aux gouvernements, aux sociétés civiles, et aux organisations, des analyses, recommandations et formations pour vivre la paix sur le continent africain.

Nous publions des notes stratégiques sur les enjeux politiques, économiques et sociétaux en Afrique, formons des hauts fonctionnaires, officiers et décideurs africains au leadership, à la médiation et à la négociation. Nous organisons des conférences scientifiques et débats sur les enjeux névralgiques africains.

Thinking Africa
25 BP 1751 Abidjan 25
Côte d'Ivoire